

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

SEXTIDI 26 Prairial.

(Ere vulgaire).

Mardi 14 Juin 1796.

Audience donnée par le roi d'Espagne au général Pérignon, ambassadeur de la république française. — Mouvements parmi les troupes espagnoles de terre et de mer. — Restitution de plusieurs vaisseaux espagnols pris par des corsaires anglais. — Réquisition faites par les Français à Milan. — Détails sur la victoire remportée par l'armée du général Kleber. — Entrée à Paris d'une partie du camp de Grenelle. — Nouvelles satisfaisantes des départemens infestés par les chouans.

A V I S.

Le prix de la souscription est actuellement de 50 liv. en mandats pour trois mois, ou de 500 liv. en assignats de 100 liv. et au-dessous. Les souscripteurs de messidor qui ont déjà renouvelé sont priés d'envoyer le supplément nécessaire, à moins qu'ils ne préfèrent d'être abonnés seulement pour un mois et demi, ou de faire retirer leurs fonds.

L'augmentation présente n'aura aucun effet rétroactif; mais les abonnés des 1 et 15 prairial qui n'ont envoyé que 500 liv. sont invités de nouveau à adresser le supplément de 250 liv. sans lequel ils ne seront servis que deux mois.

Les abonnemens pour les pays étrangers, conquis ou réunis, ne peuvent être reçus qu'en numéraire au prix de 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois et 30 liv. pour un an.

E S P A G N E.

De Madrid, le 1^{er} mai.

Le général Pérignon a eu le 16 avril sa première audience du roi à Aranjuez, étant présenté par le prince de la Paix. Depuis cette époque, où il fut très-bien accueilli par sa majesté, cet ambassadeur a de fréquentes conférences avec le premier ministre.

Les mouvemens extraordinaires qui ont lieu parmi nos

troupes de terre, ainsi que dans nos ports, donnent lieu de croire qu'il s'agit de projets de guerre.

Il est arrivé dans l'Andalousie près de cinquante mille hommes, dont une partie semble destinée à renforcer le camp de Saint-Roch, & peut-être, dit-on, à faire le siège de Gibraltar, & le surplus à s'embarquer sur l'escadre de l'amiral Solano, prête à mettre à la voile pour la Havane, ou pour fermer les garnisons de douze autres vaisseaux de ligne qui sont en armement dans le port de Cadix.

On mande de cette ville qu'il vient d'y arriver de Cartagena des Indes le vaisseau de ligne le Saint Gabriel, ainsi que plusieurs bâtimens richement chargés de piastres. L'un des convois arrivés a rencontré aux environs de l'île de Sainte-Marie six vaisseaux de ligne français & quatre frégates de la même nation. Le commandant de cette division a offert aux bâtimens espagnols tous les secours dont ils pourroient avoir besoin.

Cette intelligence entre les deux nations & les préparatifs de guerre qui se font en Espagne semblent avoir apporté un changement notable dans les dispositions du cabinet britannique; on sait que les corsaires anglais ont enlevé, contre la foi des traités, plusieurs navires espagnols, tant aux atterrages d'Europe que dans ceux de l'Amérique. Depuis quelque tems les amirautés britanniques ont fait restituer la plupart de ces bâtimens: de sorte que l'Angleterre commence à concevoir que ses véritables intérêts consistent à ne pas liquer toutes les puissances maritimes contre son despotisme; & voilà un premier effet bien décidé des mesures que prend la cour de Madrid pour se mettre en mesure contre une agression possible du ministère britannique.

I T A L I E.

De Naples, le 20 mai.

Le valet-de-chambre du marquis de Gallo, qui est à

Vienne, est arrivé ici en sept jours; il étoit chargé de dépêches importantes qui ont donné lieu à la tenue de plusieurs conseils auxquels ont assisté leurs majestés.

Une suite nécessaire de ces délibérations a été de ne pas dégarnir davantage le royaume de troupes, & de suspendre le départ de celles qui devoient passer encore en Lombardie. On a décidé aussi de faire de nouvelles levées, pour maintenir la tranquillité publique déjà si altérée & par la guerre & par les suites des conspirations précédentes que le ministère a punies avec une sévérité extrême avant de les avoir constatées d'une manière bien claire pour le peuple, aigri par des rigueurs inouïes.

Enfin il est question de faire lever en masse un corps de 30 mille hommes dans la province de l'Abbruzze.

De Milan, le 26 mai.

Les troupes françaises continuent à observer la plus exacte discipline, & payent argent comptant tout ce qu'elles achètent.

L'esprit de liberté fait tous les jours des progrès rapides. Les fêtes républicaines contribuent à tirer les Lombards de leur torpeur & à exciter l'enthousiasme populaire. De tous côtés, on entend parler contre le despotisme autrichien & faire des vœux pour qu'il ne retourne jamais. Des nobles, des prêtres, des femmes mêmes s'occupent des moyens d'établir la liberté; mais ce sont les sociétés populaires qui contribuent le plus efficacement à échauffer le peuple sur ses droits & à renverser le despotisme royal & aristocratique. L'esprit républicain n'est pas borné dans l'enceinte de la capitale; il se répand paisiblement dans le reste du Milanais & de la Lombardie. Pavie, Lodi, Crémone & les autres villes s'empressent à suivre l'exemple de Milan. Tout annonce que la révolution se fera rapidement, si la paix entre la France & l'empereur ne vient tout-à-coup arrêter les progrès du patriotisme.

Les réclamations des sociétés populaires & des Milanais en général contre le gouvernement provisoire établi par l'archiduc avant son départ, & contre le conseil général & municipal des soixante, ont engagé le commissaire du gouvernement français & le général Buonaparte à les abolir; ils ont substitué à leur place un conseil de seize membres pris dans toutes les classes de citoyens, sans distinction de rang & de naissance, qui sera provisoirement chargé de l'administration civile, politique & économique; il exercera toutes les autorités; la force armée sera cependant aux ordres du général d'Espinoux, commandant de la place.

Les Français n'ont encore levé aucune contribution en numéraire sur les Milanais; ils ont pris ce qui étoit dans les caisses publiques, & la ville fournit des subsistances à l'armée.

Le conseil général, avant sa suppression, a mis en réquisition, pour les Français, 12 mille aunes de drap blanc, 500 aunes de drap écarlatte, 3 mille aunes de drap bleu fin pour les officiers, & 3 mille aunes de drap fort pour les dragons. Outre ces articles, la ville s'est obligée à fournir 20 mille chemises, 10 mille paires de bas, 5 mille paires de souliers, & 2 mille chapeaux.

De Livourne, le 27 mai.

L'affaire du corsaire français, saisi par un brick anglais sous le canon de la place, a été terminée, comme on l'avoit prévu. Tandis que l'on discutoit le droit, les

Anglais l'ont enlevé: le canon de la place a tiré sur le brick, mais sans le toucher; les canonniers ont été en prison, comme coupables d'une maladresse volontaire.

Les insurgens corse n'ont pas pris Ajaccio, comme l'avoit dit, mais ils le tiennent bloqué; l'insurrection générale dans tout l'intérieur. Le vice-roi, qui s'étoit avancé vers Corte avec un corps de troupes, s'est retiré en désordre après avoir perdu la plus grande partie de son monde & de son bagage. On prétend qu'il est enlevé par les insurgens & qu'il ne pourra pas rentrer dans Bastia. Cette nouvelle mérite confirmation. Il y a grande apparence que les Anglais seront bientôt réduits à se tenir enfermés dans les villes.

A U T R I C H E .

De Vienne, le 25 mai.

L'empereur vient d'envoyer à Londres le comte Metternich: on assure que sa mission a pour objet de signifier à la cour de Saint James que S. M. I. est déterminée à faire la paix avec la république française. On s'attend qu'en réponse à cette signification, le ministre britannique notifiera la cessation du subsidie accoutumé; mais cette considération est nulle désormais, depuis que la coalition est convaincue que l'Angleterre ne la soutient que dans la vue de son propre avantage, & afin que la France fût constamment détournée du dessein d'employer ses trésors & ses forces à combattre sur son élément le tyran universel des mers.

Le général de Vins a long-tems insisté pour qu'on le conduise en Italie, pendant qu'il y commandoit l'armée impériale, fut examinée dans un conseil de guerre; ayant appris les derniers désastres de Beaulieu, il désista de sa demande; car, a-t-il ajouté, *me voilà nement justifié.*

Le fameux baron de Tauferer, condamné à être pendu, ne l'a pas été; sa peine a été commuée en une perpétuelle à Munkatsch, dans la Haute-Hongrie.

A L L E M A G N E .

Extrait d'une lettre particulière de Brunswick du 29 mai.

On peut annoncer aujourd'hui avec certitude la marche prochaine des troupes prussiennes, de Hanovre & de Brunswick, destinées à former un corps d'observation le long du Weser. Il est également certain que l'unique objet de cet armement est d'assurer la neutralité du nord de l'Allemagne, conformément aux traités subsistans, en jugeant les arrangemens pris avec le gouvernement français, en vertu desquels la Prusse & tous les pays qui ont obtenu leur neutralité par son entremise, seront à l'abri des effets de la guerre. Cet armement n'est donc pas dirigé contre la Hollande, comme on l'a malicieusement répandu; l'Angleterre n'y a pas la moindre part; les Hanovriens ne font partie que comme troupes combinées avec celle de la Prusse. Le ministre de Hanovre a encore donné récemment une preuve de la sincérité avec laquelle il observe la plus stricte neutralité, en refusant au corps de troupes de Darmstadt à la solde britannique le passage & la permission de s'embarquer à Stade. M. le duc de Brunswick est actuellement entièrement rétabli de son indisposition, & a accepté le commandement de cette armée combinée.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 22 prairial.

C'est le 4 juin que le général Kléber fit attaquer les hauteurs fortifiées d'Altenkirchen; elles étoient défendues par le bataillon autrichien de Jordis, composé de 1500 hommes, d'un détachement de chasseurs & de quelques hussards. Le combat fut opiniâtre; cependant le prince de Wurtemberg, voyant le danger qui menaçoit ces lignes, envoya un ordre au commandant de les évacuer; mais le porteur de cet ordre étant tombé entre les mains d'une patrouille française, les retranchemens ennemis furent entièrement fermés; en vain l'ennemi tenta deux fois de se dégager en perçant l'épée à la main, deux fois il fut repoussé & battu; enfin se voyant sans ressource il fut obligé de se rendre prisonnier.

Ces retranchemens couvroient un côté de la forteresse d'Enbreisten, & le général Kléber a poussé sur-le-champ son armée de ce côté. Déjà, suivant plusieurs lettres arrivées des bords du Rhin, il paroît que cette forteresse est comée, & que les français vont en commencer le siège avec la plus grande activité. Les patrouilles de cavalerie républicaine ont poussé jusqu'à la Lahn. Le camp de Metternich, situé près de Coblenz, a été levé & les troupes qui le composent ont passé le Rhin vis-à-vis de Neuwied. En général les succès des troupes françaises sont extrêmement rapides sur la rive droite du Rhin.

Du côté du Hunsrück, l'on apprend par différens avis que depuis le premier juin jusqu'au 5 au soir, chaque jour avoit été marqué par des actions très-vives, mais nullement décisives.

Les départemens réunis doivent encore fournir à la subsistance de l'armée de Sambre & Meuse, ainsi qu'à l'approvisionnement de Luxembourg & de plusieurs autres places des bords de la Meuse. Le département de la Dyle avoit été frappé d'une réquisition de 10 mille quintaux de froment & de 10 mille de seigle; mais sur les représentations de l'administration, cette quantité de grains se fournira par des marchés de gré à gré, & les contributions échues & à échoir serviront pour le paiement de ces achats.

FRANCE.

De Paris, le 25 prairial.

Toute la nuit des patrouilles nombreuses ont été sur pied. Une partie du camp de Grenelle est entrée ici. Ces mouvemens extraordinaires font penser que le gouvernement, d'après les informations qu'il reçoit chaque jour, craint toujours quelques mouvemens des conjurés. Si l'on en juge par ce que les plus signalés d'entre eux, Antonelle, Félix Lepelletier, Robert-Lindet, écrivent dans des journaux, leurs espérances sont bien loin d'être dissipées; ils traitent toute cette affaire comme une dévotion; ils trouvent des patrons qui les avouent hautement. Les provocateurs séditieux se répètent tous les jours dans l'Ami du Peuple, de Lehois. Les groupes se forment toujours, mais le zèle de l'immense majorité des bons citoyens les trouble beaucoup & les patrouilles de cavalerie les dispersent.

Les troupes de ligne & une partie de la garde nationale ont reçu ordre d'être sur pied demain matin 26 prairial; on suppose qu'il est question de réprimer quelque projet de mouvement, à cette époque où la rentrée des

assignats au-dessus de 100 liv. ferme un champ ouvert jusques là à l'agiofage.

Le mandat a peu varié depuis quelques jours; celui de 100 francs valoit hier 8 liv. 10 sels; il valoit un peu plus la veille. Le sort du mandat tient beaucoup à la paix, & les victoires qui nous la promettent devoient influer d'une manière plus sensible sur le crédit de ce papier. La petite monnaie commence à entrer beaucoup dans la circulation; mais elle produit l'effet fâcheux de faire hausser les denrées, même en numéraire.

Les nouvelles des départemens infestés de la chouannerie deviennent de jour en jour plus satisfaisantes. Dans la partie de la Bretagne, la plupart des chefs fameux, tels que Cœur-de-Roi, Cœur-de-Lion, ont rendu les armes. Les villages viennent chaque jour rendre leurs fusils. Nantes respire enfin; la campagne est très-bien cultivée aux environs, & présente le tableau de la paix. Nantes n'est plus en état de siège. Espérons que le gouvernement militaire se retirera bientôt de ces départemens, où sa réaction a souvent grossi les mécontentemens & augmenté les malheurs particuliers.

On mande de Strasbourg que des commissaires autrichiens ont passé par cette ville pour se rendre à Paris; on y annoçoit aussi la mort de l'électeur palatin.

Aux Rédacteurs des Nouvelles Politiques.

Il y auroit un rapprochement remarquable à faire entre ce qui vient de se passer à Lyon & ce qui se passa dans cette commune au mois de mai 1793. A cette époque, les citoyens industrieux de Lyon, foulés par une poignée de brigands, poursuivis, emprisonnés, assassinés par eux, crainoient de leur résister & même de les battre; de là, grande agitation parmi les montagnards de la convention; on ne voit, dans cette simple résistance à l'oppression, qu'un complot formé pour ouvrir les portes de la république à l'étranger; on incarce, on destitue; dans un clin d'œil, Lyon est bouleversé. Malgré ces atroces violences, les précieux artisans de Lyon sont assez courageux pour essayer de faire entendre la vérité au corps législatif; on crie à la rébellion; on fait avancer des troupes; on force à la bayonnette les voisins de ce peuple à se soulever contre lui; le siège de Lyon est entrepris; sa destruction & celle de ses habitans est commandée. Chacun sait les résultats de cette fatale expédition.

Aujourd'hui une branche de la conspiration Babeuf se montre à Lyon; elle veut associer à ses crimes nos braves guerriers; le sang de l'innocent artisan coule sous le plus lâche prétexte; l'indignation est au comble; toute la cité se meut; deux scélérats provocateurs sont atteints par leurs propres armes; le général accourt, promet la justice & la paix; les offensés s'arrêtent, abjurent la vengeance, & le calme est rétabli. Que fait le gouvernement, malgré la version assez exacte de son commissaire à Lyon? Il destitue le général qui a prévenu la guerre civile; il menace, il ordonne la poursuite des Lyonnais, en les chargeant d'apophores qu'il devoit le premier retrancher de notre langue. Que lui reste-t-il à commander? un second siège. Mais non, rassurons-nous. Toute la conduite actuelle du gouvernement nous commande d'espérer que des mesures de sagesse & de conciliation ramèneront la paix & la confiance dans ma malheureuse patrie.

J. M. ARONNÉ LYONNAIS.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen DEFERMON.

Suite de la séance du 24 prairial.

Au message que nous avons fait connaître hier, étoit joint un mémoire justificatif du citoyen Limodin. Ces moyens de justification sont les mêmes que ceux employés dans le premier mémoire du bureau central & que nous avons rapportés.

Philippe Delleville. — Quand j'ai dénoncé les faits qui ont donné lieu à ce message, je ne m'attendois pas que ma dénonciation entraîneroit des suites si graves. Comme je suis persuadé que c'est l'effet d'une erreur, si je savois quelque moyen d'obtenir grace. . . .

Des murmures interrompent l'orateur.

Il faut, s'écrie-t-on, que la loi soit exécutée.

Dans un autre message, le directoire demande des fonds pour les ministres de l'intérieur & de la marine.

Renvoyé à une commission

Camus fait prendre une résolution portant que les dépôts faits à la trésorerie en assignats au-dessus de 100 liv. seront restitués en mandats à raison d'un capital pour trente.

Cambacérés. — Les travaux de la commission de la classification des lois s'avancent & se mûrissent dans le silence de la méditation. Incessamment un code pénal vous sera présenté; celui de la trésorerie & de la comptabilité se fera de même: on attend le complément des rapports de Gibert Desmolieres sur cette matière. Aujourd'hui le code civil est en état de vous être mis sous les yeux; il n'en est point qui ne soit plus généralement désiré, plus impatiemment attendu. La législation civile demande de grandes réformes; tout est changé dans l'ordre politique, tout doit l'être également dans l'ordre civil. Il faut substituer à un système vicieux un autre système plus conforme aux institutions républicaines; il faut considérer la république avant le citoyen, & celui-ci avant l'homme.

Notre travail, précédé d'une préface, sera imprimé, distribué & soumis aux lumières des membres des deux conseils; & la discussion ne sera faite que dans un délai suffisant, afin que la commission, éclairée par les observations de nos collègues, puisse réformer les articles de son travail qui seroient defectueux. A Athenes, on plaçoit la copie des loix au pied de la statue des héros, afin que chaque citoyen pût s'en instruire, & par les leçons du législateur, & par l'exemple du grand homme dont la représentation étoit sous ses yeux. Cet exemple ne doit pas être perdu pour nous. La commission a pensé que le conseil pourroit ajourner à cinq décades l'époque de la discussion; alors chaque article de travail lui sera présenté en forme de résolution. — Adopté.

La discussion s'engage sur le projet de résolution relatif aux enfans nés hors du mariage. Le premier article est ainsi conçu:

« Le droit de succéder à leurs pere & mere, accordé

aux enfans nés hors le mariage par la loi du 4 juin 1793, n'aura d'effet qu'à compter du jour de la publication de la dite loi.

L'effet rétroactif attribué à ce droit par la première disposition de l'article 1^{er}. de la loi du 12 brumaire an 2, est aboli.

La première disposition de l'article XIII de la loi du 3 vendémiaire dernier & la loi du 28 du même mois, relatives à l'exercice de ce même droit, sont abrégées sans que les deux loix puissent être opposées comme moyen de nullité dans les procédures exercées pour l'exécution de celle du 4 juin 1793.

Lanthenas, Bion & quelques autres combattent cet article au nom de la nature & de l'humanité; Dumolan le soutient au nom des mœurs & de la justice.

Il établit, qu'un effet rétroactif donné à une loi est toujours un crime; que le droit de succéder n'est point un droit de la nature; & enfin qu'il faut se garder d'appuyer dans ses fondemens le mariage; cette première base de l'ordre & des mœurs dans la société.

L'article est adopté; la suite de la discussion ajournée à demain.

Séance du 25 prairial.

Le conseil a repris la discussion sur les enfans nés hors du mariage. Le second article est adopté; il porte que le droit de successibilité réciproque entre les enfans & leurs parens collatéraux, & celui donné aux enfans de représenter leurs pere & mere, n'aura d'effet que pour les successions ouvertes depuis le 12 brumaire.

La discussion est interrompue par l'arrivée d'un paquet concernant le représentant Dronet. Le conseil se forme en comité général pour en entendre la lecture.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen LEBRUN.

Séance du 25 prairial.

Le conseil approuve la résolution qui autorise les commissaires de la trésorerie nationale à convertir en mandats, à trente capitaux pour un, les dépôts qui ont été faits au trésor public, en assignats au-dessus de 100 liv.

Le conseil avoit fait un message au directoire pour demander des renseignemens sur l'état des caisses de receveurs des consignations; le directoire a répondu à ce message, & en envoyant le rapport qui lui a été fait sur cet objet par le ministre des finances.

Ce ministre a écrit une circulaire à toutes les administrations départementales pour les charger de vérifier les caisses des receveurs. La plupart n'ont pu faire encore parvenir leur réponse.

A Paris un seul receveur, le citoyen Hermin, n'étoit pas en règle; on a trouvé dans sa caisse un déficit de 200,000 livres; ce receveur a été destitué & livré aux tribunaux. Deux receveurs du département de la Gironde ont commis un pareil délit, & ont été punis de la même peine.

Le directoire s'empresse de faire part au conseil de la réponse qui sera faite par les autres départemens.